

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. VALÉRY GISCARD D'ESTAING À L'ACADÉMIE DE MÉDECINE À  
L'OCCASION DE LA CÉLÉBRATION DU BICENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE LAENNEC, PARIS, LE 17  
FÉVRIER 1981

17 FEBRUARY 1981 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Monsieur le président,

- madame le ministre et monsieur le ministre,
- monsieur le secrétaire d'Etat,
- messieurs les académiciens,
- mesdames, messieurs,
- En acceptant l'invitation de votre Académie, j'ai voulu rendre un triple hommage :
- hommage à la mémoire de l'homme et du médecin exceptionnel qu'a été LAENNEC,
- Hommage au rôle de l'Académie de médecine dont je souhaite qu'il soit exercé à l'avenir dans toute sa plénitude,
- Hommage à la médecine française qui a retrouvé sa place éminente dans le monde et qui doit la confirmer.\

De la vie et de l'oeuvre de LAENNEC que vous venez d'évoquer, monsieur le président, et que les travaux de l'Académie vont tout à l'heure rappeler de façon plus approfondie, je retiendrai avant tout la rigueur scientifique et la rigueur morale, deux qualités fondamentales en l'absence desquelles un homme ne peut pas être appelé un médecin.

- L'humilité devant les faits, la -recherche des causes réelles de la maladie, le souci et le respect du malade qui caractérisent la démarche de LAENNEC, sont aujourd'hui encore des leçons auxquelles la médecine française doit sa réputation.
- C'est pourquoi, l'Académie nationale de médecine, en prenant l'initiative de célébrer le bicentenaire de la naissance de LAENNEC, accomplit une de ses missions qui est de rappeler les enseignements tirés de l'expérience passée. Je me réjouis, monsieur le président, d'être le quatrième président de la République et même le troisième sous cette coupole à vous rendre visite. C'est en effet pour moi l'occasion de dire que votre Académie est restée jeune parce qu'elle s'intéresse à l'avenir et à la médecine de demain. Vous avez souhaité à l'instant que le Gouvernement fasse appel plus fréquemment à vos conseils sur les questions qui intéressent la santé publique, question dont chacun mesure l'intérêt qu'elle suscite dans l'opinion de notre pays et l'ampleur des débats qui s'ouvrent à son sujet. Je souhaite également que le Gouvernement fasse plus fréquemment appel à vos conseils. Je vous demande, monsieur le ministre de la Santé, de bien vouloir y veiller et d'organiser une coopération régulière et confiante entre votre ministère et l'Académie qui peut mettre à sa disposition la richesse que constituent l'expérience et la disponibilité des académiciens qui la composent.\

Vous avez certainement noté, puisque les disciplines sont voisines, que j'ai pris l'initiative, il y a quelques années, d'une réorganisation de l'Académie des Sciences. Sur des sujets importants comme par exemple ceux qui intéressent le retard des sciences mécaniques dans notre pays ou certains sujets concernant la sécurité de nos installations électro-nucléaires, j'ai été conduit à demander l'avis motivé de l'Académie des Sciences. Celle-ci a pour la première fois depuis longtemps publié des contributions importantes sur ces questions. Je souhaite que le Gouvernement prenne l'habitude régulière de consulter votre Académie sur les nombreux sujets de réflexion que la santé ou l'avenir de la médecine susciteront au cours des prochaines années et que, de votre côté, vous élaboriez des réponses qui puissent éclairer notre opinion publique.\

Mon troisième hommage s'adresse à la médecine française et à la volonté de progrès qui anime le corps médical français.

- La santé, on le sait, est une des premières préoccupations de nos concitoyens, souvent même la première pour eux-mêmes et pour leurs proches. Tout ce qui peut influencer sur le progrès des connaissances médicales ou sur l'organisation des soins, les touche profondément et directement. L'expérience du passé récent a donné aux Français d'aujourd'hui une confiance collective dans le

progrès futur de la lutte contre la maladie, et dans la capacité de nos chercheurs et de nos médecins à l'assurer.

- Les médecins connaissent les craintes et les espoirs qui habitent le cœur humain. Ils savent aussi les cheminements difficiles et les obstacles de toute nature que rencontre le progrès scientifique.

- C'est pourquoi dans une société de caractère libéral comme la nôtre, largement axée sur la satisfaction des aspirations individuelles et sur l'épanouissement de la personne, la politique de la santé doit se préoccuper en permanence des conditions qui permettent aux médecins qu'ils soient praticiens ou chercheurs de faire bénéficier leurs patients du plus grand progrès possible.

- Ce progrès a encore devant lui un champ immense.\

Nous bénéficierons pleinement de ce progrès à trois conditions : - maintenir la priorité conférée à la recherche médicale & donner une nouvelle dimension à la politique de prévention & préserver la qualité de notre système de soins.

- C'est à ces trois thèmes que je vais maintenant consacrer mes réflexions. Réflexions de quelqu'un qui ne prétend en aucune manière partager votre savoir et qui a, au contraire, acquis des connaissances scientifiques d'une tout autre nature. Ceux qui détiennent un savoir ont sur les autres la supériorité de la connaissance scientifique et pratique qui ne peut naturellement pas se compenser. Mais, ne partageant pas votre savoir, je le respecte et j'en reconnais le caractère essentiel. C'est pourquoi le point de vue de quelqu'un qui n'est pas savant, sur l'avenir de votre activité médicale et scientifique peut éventuellement éclairer certaines de vos réflexions.\

La recherche médicale française, vous l'avez rappelé, monsieur le président, a retrouvé une place de premier plan dans le monde.

- Sa qualité permet à la France d'appartenir à l'heure actuelle aux côtés des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne fédérale `RFA`, au groupe des quatre pays qui apportent la contribution la plus importante à l'amélioration de la santé de l'humanité. Ceci n'était pas le cas, vous le savez, au lendemain de la dernière guerre. L'attribution du prix Nobel de médecine à plusieurs savants français dont la portée internationale des travaux a été ainsi consacrée, témoigne du rayonnement grandissant de la recherche médicale française.\

Cette recherche est à la fois féconde et responsable.

- Elle est féconde, car en quelques années nos laboratoires de recherche ont accompli des progrès considérables dans le domaine de la connaissance des mécanismes fondamentaux qui sont à l'origine de la régulation de notre équilibre biologique.

- Ainsi se trouve justifiée la priorité que j'ai souhaité donner à la recherche fondamentale qui est le point de départ de tout progrès dans toute discipline. Au-delà d'une connaissance des tissus et des organes, le chercheur parvient progressivement à maîtriser et à commander le fonctionnement de la cellule humaine, celle-ci devenant le lieu privilégié de l'exploration, du diagnostic et, parfois même, du traitement de certaines affections.

- La cellule cancéreuse, par les réactions qu'elle produit, devient un outil pour le biologiste. Il n'est pas jusqu'au phénomène de vieillissement qui ne puisse être étudié au-niveau cellulaire par la compréhension de processus réversibles ou irréversibles. Ces progrès n'ont pu être atteints que par le développement simultané d'une méthodologie en constante évolution qui allie une précision plus grande à la recherche de méthodes d'exploration moins astreignantes pour le patient.

- Cette démarche s'inscrit dans le souci constant de l'amélioration et de l'innovation en-matière de technologie biologique et médicale dont le rapport des professeurs GROS, JACOB et ROYER a souligné les perspectives considérables, et dont les applications doivent être vigoureusement encouragées. Le Gouvernement s'en est occupé récemment.

- Seule, la liberté fondamentale du chercheur a permis le développement de ces investigations insoupçonnables autrefois, tant il est vrai que certaines intuitions parmi les plus novatrices ne sont pas toujours parties des milieux scientifiques les mieux structurés ou même les mieux outillés.\

Mais, pour que la recherche médicale continue à connaître un développement harmonieux, il faut qu'elle soit éminemment responsable. La recherche épidémiologique, qu'il faut amplifier, a permis d'améliorer notre connaissance de l'état sanitaire de la population française. Il est ainsi apparu que les maladies cardiovasculaires et le cancer représentent aujourd'hui les deux plus grandes causes de mortalité en France, tandis que les affections ostéo-articulaires et mentales sont à l'origine des plus cruelles

France, tandis que les affections ostéo-articulaires et mentales sont à l'origine des plus cruelles invalidités. La lutte permanente contre ces fléaux doit constituer une préoccupation constante.

- Or, les progrès dans ces domaines viendront d'une recherche interdisciplinaire. A cet égard, les responsables de la recherche médicale française se doivent d'orienter les moyens disponibles vers les secteurs dans lesquels la science est le plus à même de progresser avec des chances réelles de succès.

- Je sais qu'un effort courageux est actuellement entrepris dans les milieux de la recherche médicale pour créer de vastes courants d'échanges entre les différentes disciplines, les différentes approches et les différentes structures.

- Entre les différentes disciplines, car les progrès futurs les plus importants, notamment en oncologie et en santé mentale relèveront vraisemblablement de découvertes en biologie fondamentale. Entre les différentes approches, car il est bien entendu que la recherche médicale, face au développement de l'investigation clinique, s'effectue autant près du lit du malade que dans les laboratoires.

- Entre les différentes structures enfin, car la collaboration entre l'Université et les instituts de recherche, entre la recherche publique et la recherche privée, apparaît comme une nécessité de notre temps.

J'adhère pleinement à cet effort de décloisonnement, dont je souhaite qu'il soit poursuivi et amplifié. La création que vient de décider récemment le Gouvernement d'un Institut de recherches sur le développement de l'enfant et à vrai dire du petit enfant, constitue un exemple de cette orientation car ses activités seront essentiellement interdisciplinaires. L'importance du rôle de la recherche biomédicale justifie la priorité budgétaire dont j'ai voulu qu'elle bénéficie et que vous avez rappelée, monsieur le président. A l'automne 1977, devant d'autres médecins, je m'étais engagé à assurer pour l'avenir à cette recherche les conditions d'un développement régulier et rapide, à l'abri des aléas de la conjoncture. Le Gouvernement a tenu parole et je rappelle que les moyens dont disposera cette année la recherche médicale sont en progression de 19 % par rapport à l'année dernière, malgré la rigueur du moment. Je voudrais ici, en conclusion de ce point, préciser et confirmer l'objectif. Après des entretiens avec les principaux responsables de notre recherche médicale, je crois que nous pouvons retenir comme réaliste l'objectif de porter le niveau de la recherche médicale française au premier rang dans le monde : dans certains secteurs, bien entendu, à égalité avec d'autres, mais au total au premier rang. Nous avons les hommes. Nous nous en sommes donné les moyens. Nous pouvons donc l'atteindre. Le maintien de la priorité conférée à la recherche est donc la première condition de la poursuite du progrès de la médecine.

- Le développement de la politique de prévention en est la seconde. J'exprime là aussi ma conviction personnelle en pensant qu'il s'agit de la grande action des années à venir en matière de santé. Certains s'interrogent parfois sur l'avenir des techniques de prévention. D'autres rappellent que les causes profondes du cancer ou des affections cardiovasculaires, dont je parlais tout à l'heure, ne sont pas exactement connues ou soulignent les résultats limités obtenus, pourtant à un prix élevé, par les méthodes de dépistage systématique ou de bilan de santé, lancées au cours des dernières années. L'expérience du passé montre cependant que les progrès les plus considérables en matière de santé ont été obtenus par deux techniques préventives : l'hygiène familiale, alimentaire et corporelle, - je pense à l'immense effort qui reste à accomplir à cet égard dans le Tiers-Monde - et la vaccination obligatoire. Aujourd'hui encore, la prévention continue d'enregistrer des succès spectaculaires dont l'évolution de la mortalité périnatale est un bon exemple, puisque la France se situe désormais au premier rang dans le monde aux côtés de la Suède, grâce aux progrès tout récents obtenus dans ce domaine, progrès qui laissent subsister d'ailleurs d'autres questions connexes concernant les actions de prévention limitant tel ou tel handicap acquis dès la naissance.

L'avenir de la prévention repose sur le développement de la recherche épidémiologique dont j'ai évoqué l'importance à propos de la recherche médicale. Elle permet en effet de mieux mesurer l'état sanitaire de la nation et de mieux cerner les facteurs d'apparition des maladies et des accidents. La mise en place d'un réseau épidémiologique et notamment d'observatoires régionaux de santé constitue l'une des priorités retenues par le VIII<sup>ème</sup> Plan.

- Davantage que dans le passé, l'efficacité de la politique de prévention dépendra de la participation des individus eux-mêmes à l'action collective. Nous savons le rôle que peuvent jouer certaines habitudes de

vie pour favoriser le cancer ou les maladies cardio-vasculaires. Il faut donc informer l'individu, informer sa famille, en s'appuyant sur le corps médical. A cet égard, les médecins d'exercice libéral - et je reviendrai tout à l'heure sur leur rôle - ont, à l'avenir, un rôle essentiel à jouer dans la politique de prévention. Mais chaque Français et chaque Française doit désormais tenir compte de cette information qui lui est transmise et qui lui est aisément accessible pour mieux assumer la responsabilité personnelle de son maintien en bonne santé.\

La réunion de la volonté collective et de la responsabilité individuelle qui caractérise toute politique efficace de prévention, est particulièrement nécessaire aujourd'hui dans la lutte contre les grands fléaux sociaux : accidents, en-particulier ceux du travail, mais aussi de la route, tabagisme, drogue, alcool. La lutte contre ces fléaux exige une action en profondeur de longue durée.

- Certains résultats acquis sont encourageants. De 1973 à 1979 le nombre des accidents mortels du travail a baissé de 44 %. De 1976 à 1980, 2 millions de Françaises et de Français ont cessé de fumer et la proportion de fumeurs dans la population adulte est passée de 44 % à 36 %. Ces chiffres n'indiquent naturellement pas la limite ou l'arrêt de l'effort et l'expression d'une éventuelle satisfaction doit être modérée en considérant le caractère consternant des chiffres résiduels. S'agissant de la toxicomanie, une action continue et vigoureuse a été menée depuis 1977 dans le domaine de la répression, de l'information, de la formation des personnels de la police et de l'action sociale, de la prévention et des soins. Cette action n'a pas cherché le spectaculaire. Elle a même volontairement évité le spectaculaire à la suite de délibérations gouvernementales où il était apparu que le spectaculaire pouvait avoir un certain effet d'incitation à la diffusion de la drogue. Cette action place la France en tête des pays européens dans la lutte contre la drogue, qu'il s'agisse de mesures prises pour prévenir la consommation de celle-ci ou qu'il s'agisse des sanctions qui interviennent pour réprimer sévèrement les infractions et particulièrement le trafic.\

Enfin, pour mettre en oeuvre le plan décennal de la lutte contre l'alcoolisme 1980 - 1990, le Gouvernement a adopté à la fin de l'année dernière un premier ensemble de 35 mesures inspirées par les travaux du groupe de travail présidé par le professeur Jean BERNARD. Aucune considération démagogique n'inspire ce programme. Il ne s'agit pas, comme on a tenté de le faire dans le passé, de prendre de grandes mesures spectaculaires bientôt vouées à l'échec. Ce plan veut aborder le problème de l'alcoolisme sous tous ses aspects sociaux et économiques en traitant chacun d'entre eux avec réalisme, fermeté et continuité. Lorsque le professeur Jean BERNARD est venu me présenter son rapport, ce qui m'a le plus frappé dans sa démarche, c'est l'idée qu'il est possible de faire régresser l'alcoolisme en France, contrairement à ce que beaucoup sans doute imaginent, qu'ils le disent ou non, mais qu'en revanche il est impossible de le faire par une action brutale. Il faut une action continue et méthodique, sur une moyenne période dont les effets seront progressivement cumulés. C'est le plan qui commence à être mis en oeuvre et qui doit faire reculer ce fléau social.\

Après la recherche `médicale`, après la prévention, la troisième condition du progrès de la santé, la dernière dans mon exposé, est la sauvegarde de la qualité de notre système de soins.

- Le niveau de qualité de ce système de soins est incontestablement le plus élevé de notre histoire - jamais les Françaises et les Français n'ont été aussi bien soignés qu'aujourd'hui - et sans doute l'un des meilleurs du monde. Au-cours des dernières années, le progrès a concerné à la fois la protection dont bénéficient les Français et l'appareil de soins mis à leur disposition.

- La généralisation de la sécurité sociale, annoncée mais attendue depuis la loi du 22 mai 1946, a été enfin achevée en 1975 et en 1978 par l'extension de la protection aux handicapés, puis aux personnes sans activité professionnelle et aux Français de l'étranger.

- Parallèlement, le niveau des prestations n'a cessé de s'améliorer. Les soins de santé remboursés à 100 % représentent en 1980 72 % des dépenses de l'assurance maladie contre 58,5 % en 1973. Un effort particulier a été fait dans le domaine essentiel de la maternité pour couvrir en totalité les dépenses entraînées par la grossesse, l'hospitalisation des nouveaux-nés et les soins de la stérilité, tandis que le congé de naissance était progressivement allongé.\

S'agissant des hôpitaux, l'effort d'amélioration qui a été mené au-cours des sept dernières années, est, je crois, sans précédent.

- Conformément à l'engagement que j'avais pris en avril 1974 - je l'évoque parce que c'était l'un des

rare auxquels j'avais donné un contenu chiffré -, 170000 lits en salles communes ont été humanisés. Par ailleurs, 73 hôpitaux neufs, comportant 34000 lits modernes, ont été construits. 31 autres, représentant 12400 lits, et donc de dimension plus humaine, sont financés et en-cours de construction.

- Au-cours de la même période, le nombre des médecins hospitaliers a augmenté de plus de 50 %, passant de 27000 à 42000 tandis que les effectifs des autres personnels, et particulièrement des infirmières, progressait dans la même proportion, passant de 338000 à 500000. Au-cours de cette période, 165000 emplois ont été créés dans les hôpitaux publics.

- Enfin, dans le secteur d'exercice libéral, le système conventionnel a permis aux médecins dont le nombre s'est accru de 70 % au-cours des dix dernières années, de faire bénéficier leurs patients d'une médecine humaine et de qualité.\

Ces progrès exceptionnels ont eu inévitablement des conséquences sur l'évolution des dépenses de l'assurance maladie. De 1974 à 1978, les prestations de maladie ont progressé en volume deux fois et demi plus vite que le produit intérieur brut. Une telle disparité de croissance ne peut à l'évidence se maintenir sur une longue période, -compte tenu du niveau déjà atteint par les prélèvements sociaux.

- Il faut donc s'interroger sur la manière dont la qualité de notre système de soins peut être conservée.

- L'objectif est de gérer les ressources dont nous disposons avec leur souci de leur plein et judicieux emploi. Cet objectif, auquel je crois que chacun peut et doit souscrire, ne signifie pas le blocage des dépenses. D'une-part, parce que la croissance économique même réduite se poursuit dans notre pays et qu'elle offre des possibilités de développement. D'autre-part, parce que la part que les Français consacrent à la santé dans leur consommation - part dont ils doivent être, bien entendu, complètement informés -, ne peut être considérée comme définitivement fixée.

- Mais cet objectif signifie que dans une société dont les ressources ne sont pas illimitées, l'utilisation rationnelle des moyens est un devoir de bon sens et également un devoir de justice sociale. C'est dans cet esprit que le Gouvernement a mis en oeuvre un ensemble d'actions dont le succès a permis la suppression, au 1er février de ce mois, de la cotisation exceptionnelle de 1 % qui avait été demandée aux assurés, seule cotisation exceptionnelle qui ait jamais été, à ma connaissance, supprimée en France.\

Ces actions, qui comportent naturellement certains éléments liés à la conjoncture, ne peuvent cependant réussir durablement si les réflexions qui les inspirent, ne sont pas partagées par le corps médical du secteur hospitalier et du secteur libéral. C'est pourquoi, monsieur le président, l'avenir et l'évolution de notre système de santé qui est assurément un des grands thèmes de réflexion nationale, est aussi l'un de ceux sur lesquels votre Académie peut éclairer l'opinion et le Gouvernement.

- La manière dont les médecins abordent aujourd'hui le problème essentiel de l'évaluation des soins, traduit la prise de conscience d'une nouvelle dimension de la responsabilité médicale. S'agissant de l'hôpital public, aucune des réformes nécessaires concernant leur organisation et leurs méthodes de travail, ne peut se faire et ne peut réussir sans le -concours des médecins hospitaliers. A cet égard, monsieur le président, je souhaite répondre à une question que vous m'avez posée. Je tiendrai, en ce qui me concerne, les engagements qui ont été pris autrefois envers les médecins hospitaliers, lors de la réforme hospitalo-universitaire, et je demande au ministre de la Santé `Jacques BARROT` d'y veiller.\ S'agissant du médecin libéral, et particulièrement du médecin généraliste, le Gouvernement a voulu, par une action qui n'avait pas été -entreprise auparavant, assurer les conditions qui garantissent son avenir.

- L'exercice libéral apporte, en effet, au patient, notamment par le libre choix du médecin, et par les différents aspects psychologiques liés à la liberté de ce choix, un élément de confiance et de sécurité qui n'a guère son équivalent dans les autres pays, à l'heure actuelle, mais qui correspond au souhait profond des Français.

- Il est essentiel de maintenir les relations d'étroite coopération qui se sont établies entre le corps médical et les organismes de sécurité sociale et qui ont permis à la fois de préserver la qualité de l'acte médical et d'assurer un niveau de remboursement équitable. C'est pourquoi je pense et j'exprime là aussi la conviction du Gouvernement que le système conventionnel doit être sauvegardé dans un climat de confiance réciproque et, bien entendu, aux termes de réflexions qui tiennent -compte de tous les aspects, même contradictoires, des problèmes.\

D'autres mesures, dont le portée ne paraît pas encore suffisamment appréciée, ont été mises en

D'autres mesures, dont la portée ne paraît pas encore suffisamment appréciée, ont été mises en oeuvre, pour conforter la médecine libérale.

- Je rappellerai la manière dont le Gouvernement a veillé à ce que d'autres modes d'exercice ne transgressent pas les règles fixées pour la concurrence avec le mode libéral, le renforcement de la sélection pour mieux maîtriser la démographie médicale - mesure dont on aperçoit aujourd'hui l'intérêt évident à la fois pour l'exercice de la profession médicale et pour préserver les chances de carrière et d'emploi des étudiants -, la récente augmentation de l'assurance vieillesse des médecins conventionnés, l'institution de conciliateurs médicaux auprès des cours d'appel, la mise en place progressive de cellules régionales d'accueil chargées d'orienter les jeunes médecins qui s'installent, la réforme des études médicales comportant, en particulier, l'institution toute récente d'un résidanat pour les futurs généralistes, et l'aide aux associations de formation continue. J'y ajoute la réflexion nécessaire sur les conditions financières de l'installation du jeune médecin libéral : le financement de son premier investissement qui doit être étudié pour mettre en place des mécanismes appropriés.

- Il s'agit, grâce à ces mesures et au système conventionnel, de donner au praticien libéral les conditions d'exercice de sa profession qui respectent sa dignité et sa liberté de médecin et qui correspondent à la fois à sa qualification et à sa responsabilité. Cette responsabilité sera, je le rappelle, élargie par sa participation nouvelle aux actions de prévention.

Je voudrais vous dire, en sortant du -cadre inévitablement abstrait de ces réflexions, que chacun de nous a eu à un ou plusieurs moments de sa vie l'occasion de mesurer l'importance de cette responsabilité médicale et a contracté une dette personnelle envers les médecins dont il a pu mesurer le dévouement et la profonde humanité. Ce n'est donc pas seulement par une relation de caractère administratif, c'est par une relation de caractère humain que doit être conduite l'action destinée à assurer le rôle du praticien libéral et à lui donner les conditions indispensables à l'exercice de son activité.

- Le médecin d'exercice libéral, généraliste ou spécialiste, est le médecin de demain.

- Bien entendu, le secteur d'exercice libéral comprend également les cliniques privées dont le rôle continuera d'être, à l'avenir, indispensable.

- Si nous conduisons ces différentes évolutions : progrès de la recherche médicale, effort historique de prévention, amélioration des conditions de l'exercice de la médecine libérale, la France restera le pays qui, dans le pluralisme de son système de soins, réussira à concilier l'exercice libéral de la médecine et la socialisation de son coût.

Le monde du début du XIX<sup>ème</sup> siècle, dans lequel vivait et combattait LAENNEC, apparaît, aux yeux de nos contemporains, comme une période d'injustice et d'inégalité.

- Injustice devant la maladie et devant la mort qui frappaient, semblait-il, au hasard. L'incompréhension des mécanismes de santé qui nous sont désormais familiers, engendrait la peur mais aussi une résignation devant la souffrance, la maladie ou la mort difficile à imaginer aujourd'hui. Pour une mère, la perte d'un ou plusieurs enfants faisait encore partie de l'ordre naturel du monde. La mutilation de ses membres lorsqu'on participait à une action de guerre, fréquente à l'époque, faisait partie aussi de ce qui apparaissait comme inévitable.

- Injustice certes, mais aussi inégalité profonde dans l'accès aux soins. Les médecins étaient rares, les moyens de communications difficiles, les médicaments chers. Les malades, dans leur grande majorité, ne pouvaient y recourir ou ne le faisaient qu'au seuil imminent de la mort.

- Cette situation, qui nous paraît si anachronique et si anormale, et que nous retrouvons à la lecture des romans du XIX<sup>ème</sup> siècle ou dans l'évocation de tel ou tel feuilleton qui décrit la vie rurale de cette époque, s'est cependant prolongée tout au long du XIX<sup>ème</sup>, et pour certains aspects jusqu'à la seconde guerre mondiale.

L'amélioration de l'état de santé de la population française a été si rapide depuis quelques dizaines d'années qu'on dirait qu'elle a effacé de notre mémoire collective le souvenir du long et difficile cheminement des 150 années qui ont précédé ce qu'il faut bien appeler la révolution médicale, que beaucoup de ceux qui sont ici présents ont connue dans ses derniers développements.

- Je suis heureux, pour ma part, que la qualité de notre système de soins n'ait cessé de progresser au cours des dernières années. Je considère comme l'un des résultats les plus positifs de mon mandat présidentiel, d'avoir étendu à tous les Français le bénéfice de la sécurité sociale, d'avoir amélioré

considérablement les équipements de soins dont ils disposent, d'avoir aidé à la poursuite du progrès médical par la priorité redonnée à la recherche, et d'avoir assuré enfin l'équilibre financier et donc la survie de notre régime d'assurance maladie.

- La France de LAENNEC a une vocation, reconnue dans le monde entier, de progrès médical. La France de 1981 a, grâce à ses chercheurs, à ses médecins et à vous-mêmes, les moyens de poursuivre ce progrès.

- C'est pour l'affirmer, c'est pour rendre hommage au corps médical français en qui nos concitoyens placent leur confiance et leur espoir que je suis venu cet après-midi en ce lieu privilégié qu'est, messieurs les académiciens, votre Académie de médecine.\